

## Surcharges fédérales sur l'électricité explosent

**Bruxelles, le 15 décembre 2009. La CREG, le régulateur pour les marchés de l'électricité et du gaz dans notre pays, a publié aujourd'hui les tarifs de la cotisation fédérale sur l'électricité et sur le gaz naturel en 2010. Pour l'électricité, une hausse de pas moins de 55% a été annoncée, de 2,6 à 4,1€/MWh. Pour le gaz naturel, une légère baisse est proposée.**

Depuis plusieurs années déjà, Febeliec met en garde contre le danger de hausses substantielles de cette cotisation fédérale. Depuis son introduction en 2003, la cotisation fédérale sur l'électricité a quadruplé (de 1 à 4€/MWh), ceci à cause de l'augmentation importante du coût d'un certain nombre de mesures qu'elle finance.

Febeliec demande en général que soit réévalué si certaines dépenses doivent bel et bien être financées à travers une redevance sur la consommation d'électricité. Ainsi, elle plaide pour que des mesures sociales et environnementales soient financées à partir du budget général de l'état.

Concrètement, cette hausse implique un accroissement substantiel des coûts d'électricité pour bon nombre de petites et moyennes entreprises, et ce au moment où elles sont déjà lourdement touchées par la crise économique globale. Febeliec appelle dès lors le gouvernement à prendre des mesures pour limiter l'impact de cette hausse pour toutes les entreprises industrielles. Pour les plus grandes entreprises, il existe un tarif dégressif et un plafond pour cette cotisation, mais à cause des problèmes budgétaires, ce plafond risque néanmoins d'être relevé pour 2010 à son niveau de 2009 (250.000€)

Par ailleurs, Febeliec avertit d'ores et déjà pour une hausse substantielle très probable de la redevance fédérale servant à financer l'énergie éolienne offshore. Actuellement, cette redevance s'élève à 0,1276€/MWh, une légère hausse est attendue pour 2010, mais à partir de 2011 et en fonction du nombre de nouveaux parcs éoliens mis en service, elle pourrait même dépasser le seuil de 1€/MWh. Febeliec plaide ici également en faveur de mesures visant à limiter l'impact de cette redevance sur les entreprises industrielles. Ainsi, Febeliec a déjà suggéré dans le passé d'utiliser une éventuelle rente nucléaire pour financer l'énergie éolienne offshore.

En outre, certaines mesures dans les régions impliquent, elles aussi, des surcharges significatives sur la consommation d'électricité (systèmes de certificats, consommation gratuite, taxes de voirie, ...). Febeliec demande qu'un inventaire soit fait d'urgence de l'ensemble de ces surcharges fédérales et régionales, et que leur impact soit limité à un niveau similaire à celui de nos pays voisins.

Contact: Peter Claes, Tél. +32 496-59 36 20, [info@febeliec.be](mailto:info@febeliec.be).